



Permis pour personne à mobilité réduite

Le **permis de conduire** est attribué à une **personne** en situation **de handicap** uniquement sur avis favorable d'un médecin agréé **de son département**. ... S'il s'agit d'une maladie stabilisée sans risques **de dégénérescence**, la validité du **permis de conduire** peut ne pas être limitée dans le temps.

Accueil de personnes en situation de handicap :

1. Échange téléphonique sur le type de handicap de la personne
2. Étude de faisabilité de l'apprentissage en fonction du handicap et des moyens disponibles
3. Visite médicale du futur élève – remise du CERFA 14880*02
4. Réalisation d'une demande de permis via l'ANTS
5. Passage du code (poursuite d'un cursus normal)

Véhicule adapté :

- Accélérateur pied gauche
- Accélérateur manuel droit ou gauche par manette derrière le volant
- ACCEL BIKE : poignet moto
- Accélérateur combiné frein
- Frein pousse
- Boule au volant droit ou gauche
- Télécommande au volant droit ou gauche (feu , clignotant , Klaxon)

Dans le cas où nous ne serions pas en mesure de répondre à vos besoins, nous vous aiderons à trouver un établissement spécialisé qui sera parfaitement adapté pour vous accueillir et garantir une formation adaptée. Nous vous accompagnerons dans la démarche d'orientation et de mise en relation.

Majesté Conduite Handi Caméléon – 79 Rue de Villecresnes –
91800 Brunoy – 09 81 45 91 31

1. Evaluation de départ

Pour débiter votre formation, une évaluation de vos compétences, d'une durée de 90 minutes, va être réalisée. Cette évaluation est conforme à l'arrêté du 5 mars 1991 et étendue par le décret du 26 décembre 2000, lorsqu'un candidat choisit de s'inscrire dans notre auto-école, qu'elle soit en ligne ou non, une évaluation de départ d'1h est systématiquement planifiée après en avoir informé le candidat.

Cette heure d'évaluation permettra à l'enseignant de la conduite de définir le nombre d'heures nécessaires au candidat pour qu'il puisse obtenir son permis de conduire.

-1 Parcours de formation

Cette évaluation permettra de vous proposer un parcours de formation accompagné d'une proposition chiffrée.

-2 Items évalués

Cette évaluation portera sur :

- vos prérequis en matière de connaissances des règles du code de la route et en matière de conduite d'un véhicule ;
- vos expériences vécues en tant qu'usager de la route ;
- vos compétences psychomotrices ;
- vos motivations.

-3 le moyen utilisé

Cette évaluation est réalisée sous la forme suivante :

- un enseignant, un véhicule, un parking.

L'évaluation est alors réalisée par un enseignant de la conduite au moyen d'une fiche préétablie.

- 4 informations du public

Le procédé de l'évaluation est porté à la connaissance du public par un affichage sur le site internet.

2. Evaluation continue

Au cours de la formation, la montée en compétences de l'élève est évaluée de façon continue. Une fiche de suivi est attribuée

à chaque élève. Elle permet de mesurer la progression de l'élève.

Toutes les compétences nécessaires à la maîtrise de la conduite sont listées sur cette fiche de suivi. A chaque fois qu'une compétence est acquise, l'enseignant le renseigne sur la fiche.

En fin de parcours de formation, un examen blanc a lieu, permettant de simuler l'examen. Cette épreuve a pour but de vérifier que l'élève est prêt pour l'examen final. Elle permet également à l'élève de se préparer aux conditions réelles de l'examen.